



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 12 novembre 2018 à 17 h  
8420, boul. Lacordaire**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement  
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville  
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville  
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement  
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement  
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

**CA18 13 0325**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Qu'à 17 h 2, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

**CA18 13 0326**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.**

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit adopté avec le retrait de l'item 20.01 intitulé : « Ratification – Octroi de contrat – Ré-engazonnement de terrains sportifs à Saint-Léonard – Contrat numéro RM18-2910 – 9032-2454 QUÉBEC INC. (TECHNIPARC) – 23 435,58 \$. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



**CA18 13 0327**

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucun citoyen ne fait d'intervention. À 19 h 3, la période de questions est terminée.

**CA18 13 0328**

---

**ADOPTION D'UN PROJET DE RÉSOLUTION - MODIFICATION DU PROJET PARTICULIER PPCMOI 2016-02/H06-10 – 8500-8550, BOULEVARD VIAU ET 4850-4906, BOULEVARD ROBERT – LOT NUMÉRO 1 002 525 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU la résolution numéro CA17 13 0191 adoptée le 4 juillet 2017 approuvant le projet particulier PPCMOI 2016-02/H06-10;

ATTENDU QUE la première phase de développement du site visé par le projet particulier PPCMOI 2016-02/H06-10 est destinée à accueillir une coopérative d'habitation subventionnée par le programme AccèsLogis, lequel est géré par la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE selon l'article 5 de la résolution numéro CA17 13 0191, un délai de dix-huit (18) mois suivant l'entrée en vigueur de ladite résolution était accordé pour débiter les travaux de construction de la première phase de développement du site visé par le projet particulier;

ATTENDU QUE la résolution numéro CA17 13 0191 est entrée en vigueur le 27 juillet 2017, les travaux de construction de la première phase de développement doivent donc débiter au plus tard le 26 janvier 2019;

ATTENDU QUE pour débiter les travaux de construction, un permis de construction doit être émis par l'arrondissement;

ATTENDU QUE plusieurs étapes d'approbation sont préalables à l'émission du permis de construction, dont certaines relèvent d'un intervenant autre que l'arrondissement;

ATTENDU QUE pour certaines des étapes d'approbation préalables à l'émission du permis de construction, le délai de réalisation est inconnu;

ATTENDU QU'avec le gel au sol possible au mois de janvier, il est peu probable que les travaux puissent effectivement débiter avant la date limite fixée au 26 janvier 2019;

Le 12 novembre 2018

ATTENDU QU'il est préférable de prolonger le délai fixé à l'article 5 de la résolution numéro CA17 13 0191 pour débiter les travaux de construction de la première phase de développement du site visé par le projet particulier;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 novembre 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un projet de résolution modifiant une disposition de la résolution numéro CA17 13 0191 adoptée le 4 juillet 2017 afin de prolonger le délai pour débiter les travaux de construction de la phase 1a.

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

La modification à apporter à la résolution numéro CA17 13 0191 adoptée le 4 juillet 2017 est la suivante :

1. L'article 5 de cette résolution est modifié par le remplacement de « dix-huit (18) » par « trente (30) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1165909023

#### **CA18 13 0329**

---

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 17 h 4, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2018.

Arrondissement de Saint-Léonard

---

Michel Bissonnet  
Maire d'arrondissement

---

Me Guylaine Champoux  
Secrétaire d'arrondissement

Le 12 novembre 2018